

DEC181582DRH

Avenant à la convention de création de l'Unité mixte de service UMS 2927 intitulée « USAES »



Le Directeur général délégué
aux ressources

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 48 40
01 44 96 53 80

Entre le Comité d'action et d'entraide sociales du CNRS, association loi 1901 dont le siège est à Vincennes, 94306, 2 allée Georges Méliès, ci-après dénommé « CAES du CNRS », représenté par son Président Christophe Herrmann,
D'une part,

Et

Le CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est à Paris 16^{ème}, 3-5 rue Michel-Ange, représenté par son Président Directeur Général Antoine PETIT
D'autre part,

DRH/D/2018-40

Vu la convention de création de l'Unité mixte de service USAES en date du 18 mai 2005 et notamment son article 3, renouvelée par avenant en date du 20 décembre 2013,

Article unique

La convention de création de l'UMS 2927 en date du 18 mai 2005 est reconduite pour une durée de cinq ans, à compter du 18 mai 2018.

Fait à Paris, le 26 avril 2018


Le Président du CAES
Christophe Herrmann


Le Président Directeur Général du CNRS
Antoine PETIT